



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 10995

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation de rupture de soins infirmiers pour des personnes handicapées. Début janvier, deux tétraplégiques héraultais ont entamé un mouvement de grève de la faim pour dénoncer l'impossibilité dans laquelle ils sont de trouver une infirmière pour assurer leurs soins quotidiens. Cette situation extrême les oblige à avoir recours soit à des aides ponctuelles, soit à des bonnes volontés dans leur entourage. Il a déjà dénoncé l'insuffisance de moyens dégagés par l'Etat, notamment dans la région Languedoc-Roussillon, en direction de la scolarisation des jeunes handicapés, et plus largement en direction de l'accueil des jeunes handicapés. Avec cette grève de la faim, il semblerait aujourd'hui que d'autres problèmes se posent vis-à-vis du suivi des adultes handicapés. Dans son allocution du 14 juillet 2002, le Président la République a placé le dossier de la place des handicapés dans notre société comme l'un des dossiers prioritaires pour cette législature. Aussi, il lui demande, d'une part, les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour combler les manques actuels en ce qui concerne le suivi médical à domicile des handicapés et, d'autre part, plus largement, les mesures qu'il compte prendre pour améliorer l'accueil des handicapés jeunes et moins jeunes sur notre territoire, et plus particulièrement dans la région Languedoc-Roussillon.

Texte de la réponse

Face aux importantes listes d'attente de placement en établissements, le Gouvernement, conscient de la nécessité de remédier à une situation difficile, entend accroître l'offre d'accueil des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, sont prévus le doublement de la tranche 2003 du plan pluriannuel de création de places pour adultes lourdement handicapés (1999-2003), mais aussi le renforcement des mesures du plan triennal en faveur des enfants, des adolescents et des adultes handicapés (2001-2003) et le développement du dispositif de soutien à domicile des personnes très lourdement handicapées. Au titre du plan pour adultes lourdement handicapés, la région Languedoc-Roussillon a déjà bénéficié, entre 1999 et 2002, de 3,79 MEUR de crédits d'assurance-maladie, permettant la création de 58 places de maisons d'accueil spécialisées (MAS) et de 39 places de foyers d'accueil médicalisé (FAM). Elle a également bénéficié de 2,32 MEUR de crédits d'Etat destinés à la création de 225 places nouvelles en centres d'aide par le travail (CAT). Pour 2003, le doublement de l'enveloppe nationale du plan pour adultes lourdement handicapés, dont le montant s'élève à 70,12 MEUR de crédits d'assurance-maladie et à 30 MEUR de crédits d'Etat, correspond à un objectif de 2 200 places nouvelles de MAS et de FAM et de 3 000 places nouvelles de CAT. Dans ce cadre, les difficultés rencontrées par le Languedoc-Roussillon ont été spécialement prises en compte par le Gouvernement, puisque la région bénéficie de 3,47 MEUR de crédits d'assurance-maladie, soit une augmentation de près de 500 % par rapport aux crédits de 2002. Ce montant correspond à un objectif de création de 109 places supplémentaires de MAS et de FAM. Elle bénéficie également de 1,49 MEUR de crédits d'Etat pour la création de 149 places nouvelles de CAT. Egalement, une enveloppe de crédits d'assurance-maladie de 9 millions d'euros est disponible en 2003 afin de mettre en place des services ambulatoires annexés à des établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisé). Il s'agit d'une

réponse distincte, nouvelle et complémentaire d'intervention à domicile, déjà expérimentée dans plusieurs départements, notamment l'Hérault, qui en 2002 avait bénéficié à ce titre d'une enveloppe de crédits de 63 720 EUR correspondant en 2003, en année pleine, à une enveloppe de 254 880 EUR. La région a par ailleurs présenté pour 2003 d'autres projets dans le cadre d'un appel d'offres national. S'agissant de l'enveloppe de crédits concernant les enfants, les adolescents et les adultes handicapés (SESSAD, enfants polyhandicapés, autistes et traumatisés crâniens) prévue dans le cadre du plan triennal, celle-ci est portée en 2003, au plan national, à un niveau de 48,70 MEUR. Pour ce qui concerne la région Languedoc-Roussillon, au 1,20 MEUR de crédits annuels prévus pour la création de places nouvelles s'ajoute une enveloppe complémentaire de 0,91 MEUR permettant d'accélérer la création de places en SESSAD et pour enfants polyhandicapés. L'enveloppe totale du plan triennal, d'un montant de 4,59 MEUR, permettra la création d'au moins 153 places nouvelles. Enfin, s'agissant des services de soins infirmiers à domicile, il convient de rappeler le projet de décret qui ouvrira prochainement aux personnes de moins de soixante ans l'accès aux services de soins infirmiers à domicile et à des services polyvalents de soins et d'aide à domicile. En l'attente de la parution de ce décret, la création de places de SSIAD spécifiquement destinées aux personnes handicapées se poursuit en 2003 dans le cadre d'un plan triennal qui a déjà permis à la région Languedoc de bénéficier de 21 places nouvelles en 2001 et de 9 places nouvelles en 2002. Ces dernières étaient destinées plus spécifiquement à la prise en charge au titre des soins de personnes très lourdement handicapées. La région bénéficiera de nouvelles places de SSIAID spécifiquement destinées aux personnes handicapées au titre de 2003. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration qualitative et quantitative de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes handicapées. Par ailleurs, il est rappelé que ce sont les préfets de région, en liaison avec les préfets de département, qui élaborent les programmations interdépartementales pluriannuelles mettant en perspective les actions à réaliser.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10995

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 486

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4609